



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

CNAV

Question écrite n° 34986

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé concernant l'agence de Drancy de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV). En effet, il semblerait que le Gouvernement ait décidé sans aucune concertation, notamment avec les élus locaux, de faire disparaître purement et simplement cette agence. Il est particulièrement scandaleux de prendre une telle décision qui touche à Drancy 10 500 personnes retraitées et préretraitées sans compter le public des villes voisines. Alors que le Gouvernement évoque la garantie d'un réseau d'agences de proximité, il supprime l'antenne de Drancy et d'Aulnay en redirigeant les usagers vers l'agence de Villepinte. Si l'on additionne les 11 villes relevant de l'agence de Villepinte, c'est plus de 70 000 personnes qui vont dépendre de cette seule agence. Chacun imagine les conséquences désastreuses pour les usagers. Alors que le Gouvernement se targue dans la presse de vouloir préserver les structures de proximité, notamment dans les territoires qui connaissent des difficultés sociales, les actes des ministres semblent en contradiction avec les paroles. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir revenir sur cette décision qui frappe de plein fouet les retraités et pré-retraités de Drancy et des villes voisines.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34986

Rubrique : Retraites : régime général

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 7961

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)